



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 037-213702251-20240229-DL_2024_006-DE



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Convocations envoyées le : 21 février 2024

Nombre de conseillers élus : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-SIX FEVRIER A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Madame Danielle BROCHARD, Monsieur Alain SCHNEL, Maire, ayant quitté la salle,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Caroline DEMAISON	à Mme Marie PILLEBOUE
M. Pascal BOISAUBERT	à M. Michel DESCHAMP
Mme Mélanie PIGÉ	à Mme Christine POIRIER

Absents non représentés : M. Alain SCHNEL, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE

Président de séance : Mme Danielle BROCHARD

Secrétaire de séance : M. Laurent BERGER

DELIBERATION 2024-006 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Les opérations de l'exercice 2023, retracées dans le compte administratif du budget principal, se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF - SAINT MARTIN LE BEAU - EXERCICE 2023

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES		Voté 2023	CA 2023	RECETTES	Voté 2023	CA 2023
014	Atténuation de produits	500,00	0,00	013 Atténuations de charges	60 335,00	87 672,49
011	Charges à caractère général	850 500,00	750 025,39	70 Produits des services	211 400,00	202 211,79
012	Charges de personnel	1 180 000,00	1 125 546,25	73 Impôts et taxes	1 540 113,00	1 559 256,54
65	Autres charges	152 500,00	152 344,65	74 Dotations, subventions et participations	692 347,00	705 720,52
66	Charges financières	38 000,00	26 717,97	75 Autres produits de gestion courante	13 300,00	15 370,81
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	2 315,73	76 Produits financiers	5,00	8,75
68	Dotations aux provisions	2 000,00	-	77 Produits exceptionnels	10 000,00	13 705,55
042	Opérations d'ordre	25 000,00	22 365,47	78 Reprises sur provisions	4 730,00	3 306,45
022	Dépenses imprévues	10 000,00	-	042 opérations d'ordre	10 000,00	3 997,37
023	Virement à la section d'investissement	1 975 924,97	-	002 Résultats reportés	1 697 194,97	1 697 194,97
TOTAUX		4 239 424,97	2 079 315,46	TOTAUX	4 239 424,97	4 288 445,24

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Voté 2023	CA 2023	RECETTES	Voté 2023	CA 2023	Restes à réaliser
001	solde d'investissement reporté			001 solde d'investissement reporté	103 119,99	103 119,99	
204	Total Opérations d'équipements	3 921 503,86	1 886 274,42	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			
1641	Subventions versées en invest.			021 Virement de la section de fonctionnement	1 975 924,97	-	
				013 Subventions reçues pour les projets	995 558,90	381 486,49	617 559,96
		148 000,00	145 899,38	024 Cessions de biens	90 000,00		
				016 Emprunts + cautions reçues	750 000,00	750 000,00	
				010 FCTVA + Taxe d'aménagement	139 900,00	189 183,09	
041	opérations patrimoniales d'ordre	30 000,00	20 209,84	041 opérations patrimoniales d'ordre	30 000,00	20 209,84	
040	opérations d'ordre	10 000,00	3 997,37	040 opérations d'ordre	25 000,00	22 365,47	
				21 régularisation		3 988,08	
TOTAUX		4 109 503,86	2 056 381,01	TOTAUX	4 109 503,86	1 470 352,96	617 559,96

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 037-213702251-20240229-DL_2024_006-DE

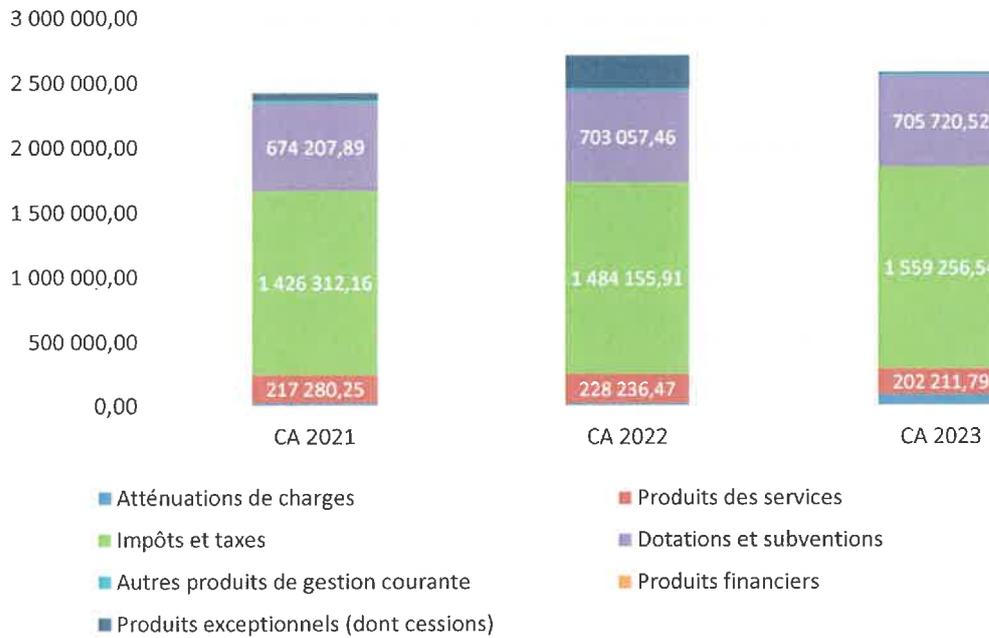


A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Evolution des recettes de la section

Les recettes totales de la section s'établissent en 2023 à 2.591.250,27 € (hors résultats 2022 reportés).

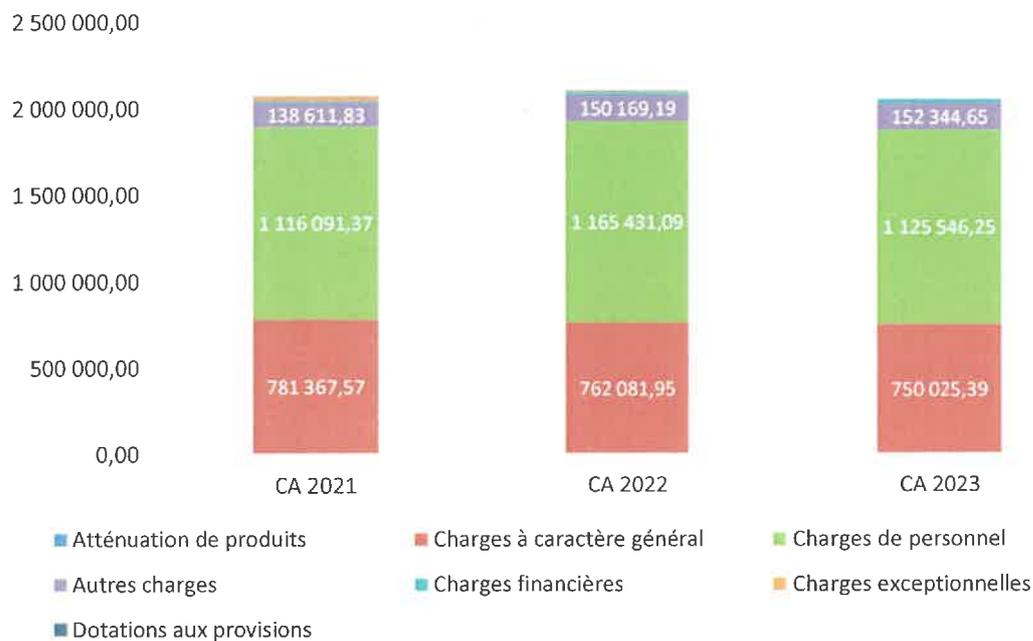
Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre):



2- Evolution des dépenses de la section

Les dépenses totales de la section s'établissent à 2.079.315,46 €, dont 22.365,47 € de dépenses d'ordre (dotations aux amortissements).

Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre):

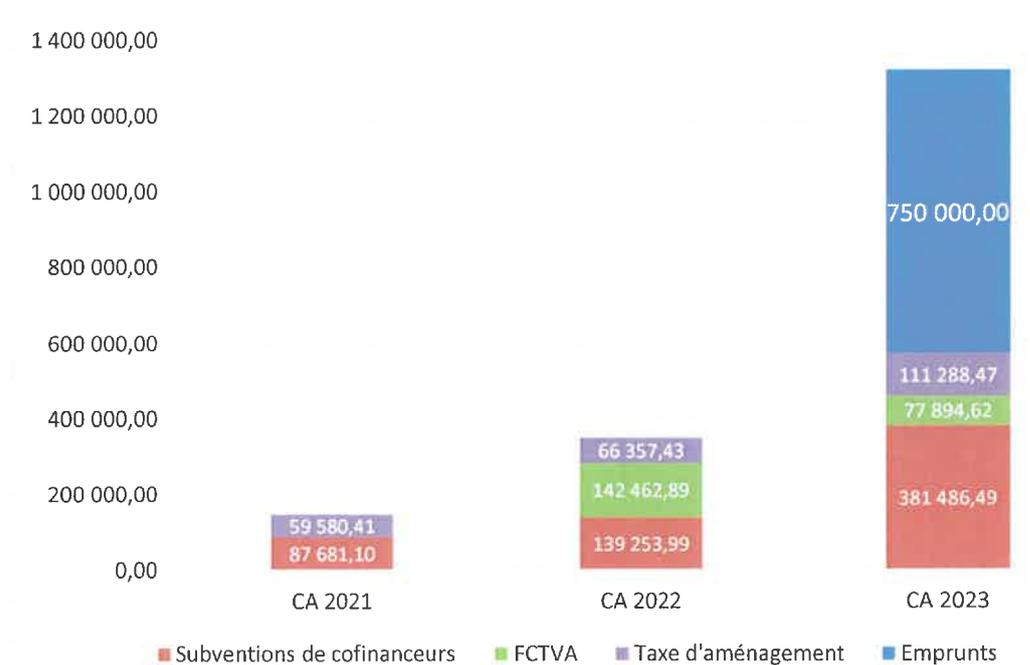


B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Evolution des recettes de la section

Les recettes d'investissement s'établissent en 2023 à un total de 1.367.232,97 € (hors résultats 2022 reportés et hors restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023).

Recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre):



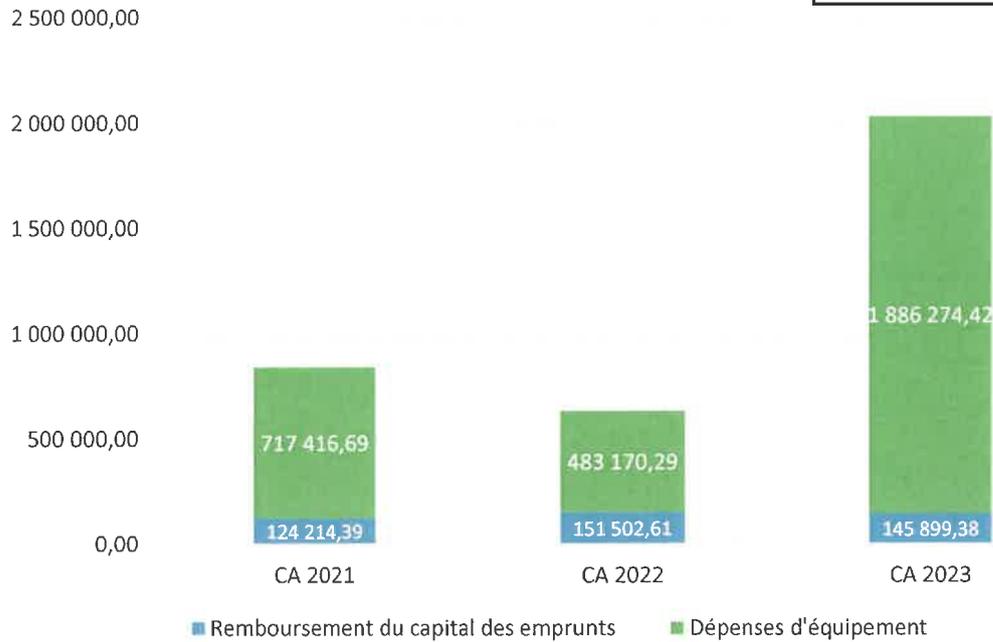
En complément, il convient de noter qu'un total de 617.559,96 € est constaté en restes à réaliser et sera reporté sur l'exercice 2024. Ce montant est composé de subventions notifiées par les cofinanceurs pour les projets d'investissements, mais pas encore encaissées car versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

2- Evolution des dépenses de la section

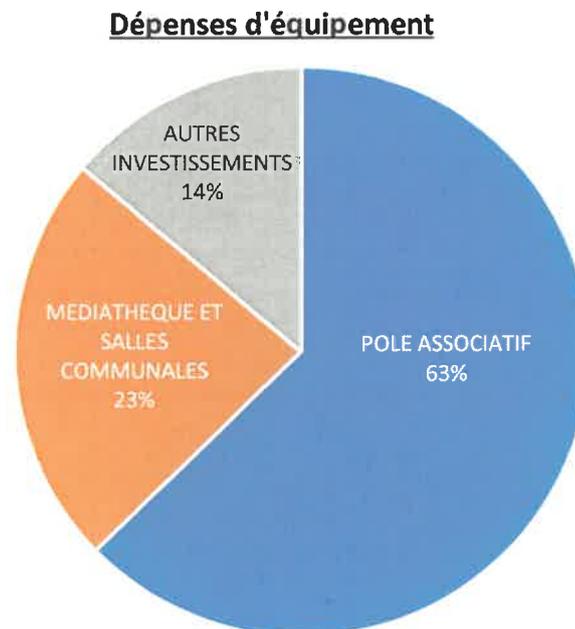
Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2023 à 2.056.381,01 € (hors restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023).

Il convient de noter qu'un total de 1.837.060,03 € est constaté en restes à réaliser et sera reporté sur l'exercice 2024. Ce montant correspond aux dépenses engagées pour les projets d'investissements, mais pas encore mandatées car réglées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre):



Les dépenses d'équipement payées en 2023 se répartissent de la façon suivante, par grande thématique :



C – RESULTAT D'EXECUTION 2023

Au global, on constate donc un résultat déficitaire de 177.213,23 € pour l'ensemble des écritures 2023, toutes sections confondues.

En prenant en compte les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2022, on constate au 31 décembre 2023 un résultat de clôture excédentaire de 1.623.101,73 € (hors restes à réaliser), correspondant au fonds de roulement.

Après affectation des résultats, cet excédent sera intégré à l'exercice 2024 dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire,

Monsieur Alain SCHNEL, maire, ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Alain SCHNEL, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (20 voix pour) :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer par les tableaux présentés dans ce document.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, en dépenses et en recettes.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du budget communal tels que résumés par le tableau détaillé dans la présente délibération pour l'exercice 2023.

Saint-Martin-le-Beau, le 29/02/2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent BERGER



La présidente de la séance,
Danielle BROCHARD

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Délibération 2024-006 du 26/02/2024